

Conférence Nationale du Handicap (CNH) : tout cela pour ça !

La Conférence Nationale du Handicap (CNH) est traditionnellement un rendez-vous important. Cette CNH ne semble toutefois pas avoir échappé à l'écueil de l'autosatisfaction avec une longue litanie de mesures (pour la plupart déjà connues) dont on peine à voir concrètement les effets sur le terrain. L'écart se creuse entre les invocations nationales et la mise en œuvre concrètes des politiques publiques dans les territoires.

L'accessibilité universelle, dans toutes ses dimensions, est indissociable des mesures de compensation du handicap. Ces « deux jambes » de politiques publiques équilibrées seront seules garantes de leur efficacité. Or, cela demande le concours de tous les financeurs, y compris des Départements. La question des moyens est donc posée à quelques mois de l'élection présidentielle et dans un contexte de grande tension des finances publiques. La Fédération Paralyisie Cérébrale France est très inquiète d'éventuelles restrictions budgétaires qui viendraient à nouveau frapper durement les politiques publiques du handicap dans leur mise en œuvre.

L'écosystème du handicap vit une crise profonde des modèles d'accompagnement tant en établissements que dans la vie ordinaire. Les personnes en situation de handicap, notamment celles avec les besoins les plus complexes, sont directement percutées par cette crise structurelle qui n'en finit pas de dégrader leurs conditions de vie. La Conférence Nationale du Handicap, au-delà de la transformation de l'offre qui opère un mouvement intéressant vers plus de coopérations avec les acteurs du droit commun, n'apporte aucune réponse : ni financière, ni sur le plan d'une revalorisation des métiers et des salaires, seul gage d'une sortie durable de la crise. Les pouvoirs publics font, en quelque sorte, comme si cette crise n'existait pas. Elle est pourtant bien réelle, contraignant les opérateurs du médico-social à faire des arbitrages toujours plus complexes au détriment de la qualité de vie des personnes.

L'observatoire des besoins, dont tous les acteurs demandent la création depuis de nombreuses années, ne trouve aucun débouché concret et pour des raisons bien compréhensibles tant l'écart se creuse entre les réponses (plan des 50 000 solutions) et la réalité des attentes des familles et des personnes.

La Fédération Paralyisie Cérébrale France, en complément des demandes du Collectif Handicaps, avait mis l'accent sur trois mesures particulières : le développement de l'expertise d'usages et des conditions d'exercice de ces nouvelles compétences, l'intégration des soins, à grande échelle, dans les

établissements scolaires et enfin, le transport des personnes en situation de handicap complexe avec les besoins d'accompagnement associés.

Force est de constater que les réponses données sont très en retrait ou inexistantes. L'expertise d'usages est reconnue et encouragée. C'est une base. Il n'y a en revanche aucune précision sur les financements et le « toilettage » du cadre juridique qui permette aux expertes et experts d'usages de percevoir des rémunérations sans impact sur leurs droits sociaux. C'est très décevant.

L'intégration des soins dans les établissements scolaires est une mesure indispensable si l'on veut franchir un nouveau cap en termes d'inclusion scolaire. Celle-ci est indiquée comme une mesure engagée. Rien n'a réellement bougé sur le terrain et c'est à nouveau un motif de déception qui démontre le décalage croissant entre les annonces et les réalités vécues.

Enfin, le transport des personnes avec des handicaps complexes et des troubles du comportement est devenu – avec l'évolution des publics accueillis en établissements – un moment très délicat qui réclame la présence d'accompagnateurs pour des raisons de sécurité. Or, cette demande des professionnels comme des familles a été ignorée. Nous ne pouvons que le déplorer.

Les préparations des Conférences Nationales du Handicap sont toujours très chronophages pour les fédérations et les unions nationales et derrière une phase dite de « concertation », il y a une réalité et un atterrissage qui est parfois bien décevant...

La Fédération Paralysie Cérébrale France a vocation à représenter toutes les personnes avec une paralysie cérébrale ou avec un handicap à prédominance motrice.

La Fédération Paralysie Cérébrale France fédère différents types d'acteurs représentatifs de l'économie sociale et solidaire (associations, fondations, ...), situés tant en métropole que dans les territoires ultra-marins, gestionnaires ou non-gestionnaires de dispositifs médico-sociaux, couvrant plus de la moitié des départements français.

Ces acteurs gèrent plus 450 M€ de budget de fonctionnement / investissement et emploient près de 6 300 collaborateurs (ETP).

Le réseau fédéral accompagne, chaque jour, près de 11 500 personnes (enfants, adolescents et adultes) à travers 250 établissements et services médico-sociaux et de nombreux habitats inclusifs. Il s'agit au total d'une « force militante » de quelques 30 000 personnes (proches-aidants et professionnels), mobilisée en soutien des personnes avec paralysie cérébrale.

Membre du comité exécutif de Collectif Handicaps, du conseil de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPPH), la Fédération Paralysie Cérébrale France est un acteur national de premier plan ayant pour mission de participer à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques liées au handicap à toutes les étapes de la vie : petite enfance, scolarisation, formation professionnelle, emploi, habitat, prévention et offre de soins, offre médico-sociale, soutien à la recherche et à l'innovation, participation des personnes... C'est notamment dans ce cadre que celle-ci a développé un dispositif de formation innovant : l'Académie des experts d'usages.

www.paralysiecerebralefrance.fr

Contact presse : Agence ETYCOM - Aelya NOIRET - 06 52 03 13 47 - a.noiret@etycom.fr